

Le texte suivant est un extrait tiré des dossiers officiels de la rencontre de l'Assemblée Générale du 15 mars, 2006.

La transcription complète est disponible à

http://www.hrw.org/un/elections/pdfs/ga_mtg_en.pdf (anglais)

http://www.hrw.org/un/elections/pdfs/ga_mtg_fr.pdf (français)

http://www.hrw.org/un/elections/pdfs/ga_mtg_ar.pdf (arabe)

M^{me} Bahemuka (Kenya) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi d'embleée de vous remercier, ainsi que votre équipe, des efforts inlassables qui nous ont amenés avec succès, au bout des cinq derniers mois de négociations, à créer le Conseil des droits de l'homme. Le Kenya tient à remercier le Secrétaire général de nous avoir fait part, l'année dernière, de sa proposition visionnaire de remplacer la Commission des droits de l'homme par un Conseil des droits de l'homme plus efficace et moins politisé.

Vu le large éventail d'opinions divergentes qui se sont fait jour pendant les consultations officieuses, nous ne pouvons que féliciter le Président et son équipe d'avoir été en mesure de proposer un texte de compromis qui a bénéficié d'un appui considérable des États Membres et qui, dans une large mesure, a répondu à la plupart de leurs préoccupations. Il est indéniable que chacun des États Membres aurait préféré pouvoir emporter le gâteau tout entier, mais nous savons tous que dans une maison comprenant 191 États Membres, cela n'était ni pratique, ni faisable. Ma délégation est donc heureuse que, dans un esprit de compromis et d'entente, chacun ait reçu une part du gâteau ce matin. De cela, le Kenya est particulièrement reconnaissant aux deux Coprésidents, l'Ambassadeur Kumalo, de l'Afrique du Sud, et l'Ambassadeur Arias, du Panama, pour la compétence avec laquelle ils ont mené les consultations officieuses qui ont abouti à la résolution présentée ce matin.

Le texte que nous avons adopté est réalisable. C'est un grand pas vers la création d'une institution qui sera plus forte et plus à même de protéger et de défendre les droits de l'homme. Elle constitue une amélioration notable par rapport à la Commission des droits de l'homme et rendra indéniablement vigueur aux mécanismes des Nations Unies relatifs à la protection et à la défense des droits de l'homme. Le texte se flatte de contenir de nombreux éléments positifs; il suscite également de très nombreux espoirs. Il repose sur le principe selon lequel les droits de l'homme sont tous universels, inaliénables, indivisibles et interdépendants, et doivent tous être examinés de manière juste, équilibrée et objective. Le texte met l'accent sur le dialogue et la coopération plutôt que sur l'affrontement, ce qui était devenu la caractéristique de la Commission. Il reconnaît que tous les droits de l'homme sont égaux, qu'ils soient civils, politiques, économiques, culturels ou sociaux. Le mécanisme universel d'examen par les pairs garantit que l'ensemble des 191 États Membres seront soumis au même examen approfondi de leur bilan en matière de droits de l'homme et, surtout, que les membres du Conseil devront appliquer les normes les plus élevées en matière de droits de l'homme.

C'est en raison de ces points forts que le Kenya a voté ce matin en faveur du projet de résolution A/60/L.48 sur la création du Conseil des droits de l'homme. Il est toutefois regrettable que cette importante résolution n'ait pu être adoptée par consensus, comme nous l'avions souhaité.

Ce jour est pour nous un moment marquant dans la lutte que mène l'Organisation pour faire avancer les droits de l'homme. C'est le début d'une transition de la Commission des droits de l'homme au Conseil des droits de l'homme. En 60 ans d'existence, la Commission a enregistré des succès – l'élaboration de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'adoption des deux Pactes, qui constituent les piliers du régime des Nations Unies en matière de droits de l'homme, et les mécanismes spéciaux de la Commission. Ce sont là des réalisations dont nous resterons toujours fiers. Néanmoins, ces deux dernières décennies, la Commission a perdu de sa crédibilité à cause des agendas politiques égoïstes des États Membres. Un changement était donc inévitable pour que nous

puissions réaliser les objectifs de notre Organisation en matière de droits de l'homme. C'est pourquoi ma délégation est très fière ce matin de faire partie des membres qui ont fait de cette transformation une réalité.

Alors que nous avançons vers l'entrée en fonctions de ce Conseil, nous espérons que nous n'oublierons pas les pièges qui ont entraîné le déficit de crédibilité de la Commission des droits de l'homme. Nous devons ensemble faire en sorte que le Conseil des droits de l'homme œuvre en faveur des détenteurs de droits. Le Kenya pour sa part coopérera sans réserve avec les autres États Membres pour que le Conseil soit mieux à même de relever les défis actuels posés aux mécanismes mondiaux des droits de l'homme.